

Communiqué Pour diffusion immédiate

Site d'entreposage illégal de BPC

Le gouvernement maintient ses engagements de décontamination

POINTE-CLAIRE, le 19 janvier 2016 – Le maire de la Ville de Pointe-Claire, Morris Trudeau, rappelle que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) veille, depuis la découverte de l'entreposage illégal de biphényles polychlorés (BPC), à la décontamination complète du site et des terrains limitrophes.

« Cet engagement ministériel est respecté et suit son cours. Depuis la découverte des BPC sur le site des Équipements de puissance Reliance Itée, en août 2013, nous avons agi de pair avec le Ministère et les instances publiques concernées afin d'assurer la santé et la sécurité de tous », rappelle le maire Morris Trudeau.

Dans les mois qui ont suivi, les transformateurs, les barils d'huile et les matières contaminées entreposées ont été éliminés de façon sécuritaire. L'automne dernier, un rapport commandé par le MDDELCC a confirmé la contamination des sols du site et la possible migration vers des terrains limitrophes à l'est.

Une seconde ordonnance ministérielle a été émise en octobre dernier visant à forcer les propriétaires, actuel et précédent, à réaliser une étude de caractérisation et à soumettre un plan de réhabilitation du site. Le ministre David Heurtel a aussi confirmé son engagement à faire procéder, en lieu et place des propriétaires du site de Reliance, à la décontamination des sols et des terrains limitrophes, s'ils ne s'exécutent pas.

« Le site ne présente plus aucun danger pour la population, nous confirme la Direction de la santé publique de Montréal (DSP). Cette dernière, à la demande de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), réalisera des tests pour s'assurer de la sécurité des travailleuses et travailleurs à l'intérieur des bâtiments adjacents au site », ajoute monsieur Trudeau.

Le maire rappelle que le gouvernement a déjà entrepris les démarches pour faire décontaminer les sols du site. « C'est ce qui est important. Le travail sera réalisé dans les mois à venir », conclut le maire.

-30-

Source : Ville de Pointe-Claire

Renseignements: 514 630-1200, communications@pointe-claire.ca